

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi dix décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Baron, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Anne-Sophie Sicard, maire.

Convocation envoyée  
le 04/12/2018

Délibération affichée  
le 11 décembre 2018

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14  
- présents : 08  
- votants : 11

Présents : Mme **Sicard** Anne-Sophie, M. **Kusiak** Gérard, Mme **Uda** Annick, Mme **Courtines** Emmanuelle, Mme **Breton** Simone, Mme **Berger** Anne, Mme **Bouchu** Monique, Mme **Boyer** Maité.

Absents excusés : M. **de la Bédoyère** Brice (pouvoir à Mme Uda), M. **Dourlen** Frédéric (pouvoir à Mme Bouchu), M. **Miroux** Jérôme, M. **Bocquillon** Julien (pouvoir à Mme Sicard).

Absents : M. **Baker** Christian, M. **Auditeau** Jean-Eric.

Mme Sicard ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection du secrétaire de séance.

A été élue secrétaire : Mme Uda Annick.

## Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre est approuvé à l'unanimité.

## Rappel de l'ordre du jour.

- Election d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la dernière séance.
- Décision modificative n° 2 au budget communal.
- Approbation de montant versé à la Communauté de communes du Pays de Valois pour l'exécution de prestations d'entretien de voirie.
- Informations diverses.

## 2018.40 - Décision modificative n° 2 au budget communal.

Sur proposition de Mme Sicard,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote à main levée,

**À L'UNANIMITÉ**

**VOTE** la décision modificative ci-après :

Désignation	Dépenses	Recettes
D. - 165 - Dépôts et cautionnements reçus	607.00 €	- €
D. - 2315 - Immobilisations en cours instal. Techn.	- 607.00 €	- €
D. - 657351 - Subvention au GFP de rattachement (CCPV)	27 588.00 €	- €
D. - 615231 - Voirie	- 27 588.00 €	- €
<i>Total</i>	- €	- €

**2018.41 - Approbation de montant versé à la Communauté de communes du Pays de Valois pour l'exécution de prestations d'entretien de voirie.**

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que des travaux d'entretien de voirie inscrits au budget communal 2018 ont été réalisés sous forme de prestations par une entreprise ayant signé un marché avec la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Ces travaux de réparation et de réalisation des enduits de voirie route de Montlognon, chemin du Moulin et hameau de Beaulieu le Neuf s'élèvent à **25 749,76 € TTC**.

Aucune convention n'ayant été signée avec la CCPV pour la réalisation de cette opération, il y a lieu d'approuver le montant des travaux pour permettre le mandatement de la facture à la Communauté de communes.

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget communal 2018 ;

Considérant que les prestations réalisées par la CCPV répondent à la demande de la commune de Baron ;

**À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le versement de la somme de **25 749,76 € TTC** à la CCPV au titre des prestations d'entretien de voirie réalisées à Baron.

**Informations diverses.**

**Eclairages de Noël :**

M. Kusiak déplore la diminution du nombre d'illuminations de Noël dans la commune. Mme le Maire indique que cette décision a été prise de façon collégiale par le Conseil municipal dans le but de réduire les coûts d'installation et d'enlèvement facturés par la SICAE. Cela permet aussi de réduire les frais liés au renouvellement du matériel et de régler le problème de stockage dans les locaux communaux.

Elle souligne que dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté de Communes conseille de diminuer la consommation d'énergie électrique.

Par ailleurs, la baisse significative de la DGF conduit la commune à économiser le plus possible pour éviter une augmentation des impôts locaux.

**Entretien de voirie :**

Mme Breton signale des trous devant la boulangerie et demande si dans un premier temps l'employé communal peut balayer les endroits où le bitume est désagrégé. Mme le Maire dit qu'une réunion est prévue avec les adjoints pour faire le point sur les travaux à prévoir pour 2019.

**Distribution des colis :**

La distribution des colis des personnes âgées de 70 ans et plus aura lieu le samedi 15 décembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus ; et ont signé les membres présents.